

propose de faire un appel aux sentiments de votre clergé et des fidèles pour les engager à vous secourir par leurs pieuses largesses. Nous ne pouvons assurément, vénérable frère, que louer grandement votre insigne dévotion pour saint Vincent et qu'approuver hautement le projet que vous avez conçu d'élever sur le lieu de sa naissance un monument remarquable à cet homme si saint et si illustre, dont la mémoire est si justement célébrée dans tout l'univers catholique. Nous espérons donc fermement que vos vœux et vos soins à ce sujet obtiendront, avec l'aide de Dieu, le succès si ardemment désiré. Aussi saisissons-nous avec empressement cette occasion de vous renouveler l'assurance de notre bienveillance toute particulière, et nous voulons vous en donner pour gage la bénédiction apostolique que nous vous accordons très affectueusement à vous, vénérable frère, et à tout le troupeau confié à vos soins.

Donné à Rome, le 30 avril 1851.

PTE IX, PAPE.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 18 JUILLET 1851.

Première Page:—Suède:—Question Catholique.—Nouvelles religieuses.  
Feuilleton:—Les suites d'un Duel.

DISCOURS

Prononcé en chaire par le Rév. Père Tellier, le jour de la célébration de la fête St. Jean-Baptiste, à Toronto.

« Ecce dedi te in lucem gentium, ut sis salus mea usque ad extremum terram. » — Voilà que je vous ai établi pour être la lumière des nations, et le salut que j'envoie jusqu'aux extrémités de la terre. — Ces paroles sont tirées de l'Épître du jour. (Isaïe, 49.)

C'est le prophète Isaïe, Messieurs, qui annonce aux peuples de la terre le Messie si ardemment désiré, plongeant son regard d'aigle à travers les siècles et les nations, il s'écrie: Écoutez, îles, et vous peuples éloignés, prêtez l'oreille: le seigneur m'a dit: c'est peu que vous me serviez pour relever les tribus de Jacob, et pour me convertir les restes d'Israël. Les Gentils sont aussi mon domaine: et voilà que je vous destine à être la lumière des nations, et à porter jusqu'aux extrémités de la terre le bienfait du salut. Paroles magnifiques, que l'Église applique en ce jour au divin précurseur, et qui partant des collines de la Judée, ont prolongé leurs échos jusqu'à nos rives lointaines. En nous groupant autour de la bannière de St. Jean-Baptiste, nous saluons la croix: et le monde doit comprendre que la Société de St. Jean-Baptiste est et ne peut être qu'une association catholique. Originaires du royaume très-chrétien, du beau pays de France, nous avons reçu de la naissance ou du bienfait des lois une nouvelle patrie: et, Franco-Canadiens, nous portons en nous le double caractère de la foi antique, qui a distingué la mère-patrie, et la bravoure chevaleresque, qui a immortalisé la colonie. Ce sont, si je ne me trompe, Messieurs, ces prémices de l'esprit national, si pur et si noble, que la Société St. Jean-Baptiste est appelée à sauvegarder dans l'élite de notre population franco-canadienne, et dont nous recommandons aujourd'hui le précieux dépôt à la puissante intercession de St. Jean-Baptiste.

L'esprit national ne peut se conserver qu'à l'aide d'une volonté forte, et c'est l'union qui fait la force. L'union, quand elle est portée à son plus haut point de perfection, quand elle est maintenue avec énergie et persévérance, quand elle embrasse les principes et les hommes, l'union alors renverse tous les obstacles, brise tous les germes de dissolution, et emporte tout; à moins que l'adorable providence qui gouverne le monde, n'en ait décidé autrement. Un pays considéré à ce point de vue s'explique aisément; et, aux yeux de l'observateur tant soit peu attentif les diverses phases de sa grandeur et de sa décadence coïncident avec le resserrement ou le relâchement du nœud sacré de l'union nationale. Est-il possible d'établir et de maintenir cette union parfaite au milieu d'un grand peuple, où nécessairement il y a conflit de vues, d'intérêts, d'ambitions? y a-t-il une main assez forte pour guider, pour régler, pour harmoniser et tant de mouvements divers? Évidemment, Messieurs, le seul principe d'une union intime et active, c'est le principe qui subjugue tous les égoïsmes, qui dégage les forces et les ressources d'un peuple, qui suit et développe les plans et les vues de la providence. Vous avez prévu ma pensée: la religion seule est le lien forme de l'union; et plus la religion est libre, plus elle est complète, plus elle est pratique, plus elle est générale; plus aussi la salutaire influence de son action est-elle assurée.

Les époques de prospérité et de gloire du Canada, comme de tout autre peuple, sont les époques où la religion domine: cette religion pure et sans tache aux yeux de Dieu, dont parle si bien l'apôtre St. Jacques (ch. 1. 27), cette religion qui visite les orphelins et les veuves au sein de la tribulation, et qui en même temps préserve de la corruption du siècle les âmes droites que le tourbillon des affaires y retient. C'est elle, la religion sainte, qui inspire le législateur, et imprime aux lois le sceau de l'équité et de la modération. C'est elle qui consacre l'épée du guerrier, et abrite sous le drapeau national l'honneur de la patrie, le respect du droit et de la propriété. C'est elle qui relâche les passions, qui dessine les habitudes, qui moule les coutumes et les mœurs d'un peuple. C'est elle qui crée et multiplie les institutions aussi diversifiées dans leurs fins qu'ambitieuses dans leur principe. C'est elle qui donne à une langue et à une contrée cette physionomie propre et charmante, qui sied si bien. C'est elle qui suscite les hommes, qui développe les talents, qui féconde le génie, qui vivifie l'imagination, qui embaume le cœur. N'est-il pas vrai que quand ces influences religieuses existent et agissent, non point à un degré, et dans une mesure circonscrite, mais en pleine liberté et dans toutes les branches d'un bon gouvernement, il en résulte un bien-être délicieux, une force d'harmonie et d'union invincible?

J'en appelle aux premières époques de la colonie: j'en appelle à cet esprit, qui, tout saturé qu'il était d'une forte teinte d'aventureux et de chevaleresque, avait pourtant un fonds si riche de religion. Voyez les succès qu'il obtint et le magnifique avenir qu'il prépara sur l'immense ligne qui joint l'embouchure du St. Laurent à celle du Mississippi. Visitez, par exemple, les belles créations de Tadoussac, de Québec, de Montréal, de Kaskaskias, de la Nouvelle Orléans et des milliers d'autres! Et croyez-vous, Messieurs, que si l'époque si féconder religieuse du grand monarque ne fut pas devenue la proie de l'ignoble régence et d'un libertinage fainéant, la fleur de lys se serait ainsi fanée, aurait si misérablement péri sur le sol américain! Montcalm, la grande âme et la jeunesse (48 ans) méritaient un sort meilleur! Mais c'était trop de vertu pour une pareille époque. Aussi le ciel ne le condamna-t-il pas à survivre à une domination qui s'affaïssait sous la mollesse; à un pouvoir qu'un philosophisme impie devait bientôt faire voler en éclats.

Depuis cette journée à jamais mémorable, qui vit descendre dans la tombe deux héros, l'un avec les douceurs de la victoire, l'autre avec les consolations plus solides de la foi et de la religion, deux héros en qui deux grands peuples se disputaient les destinées futures de la colonie; depuis lors, Messieurs, nous ne sommes plus tout à nous; nous sentons qu'une direction étrangère commande nos mouvements. Cette révolution de 1763 était-elle une bénédiction ou une calamité pour la colonie? Les malheurs, qui depuis ont désolé la mère-patrie, ne permettent guères de penser que ce fût une calamité. Mais si le pouvoir qui a succédé eût été plus uniformément paternel et plus sympathique, le problème eût été évidemment résolu en faveur de la catastrophe. Quoiqu'il en soit, Messieurs, l'union plus que jamais, l'union basée sur l'influence

religieuse, est notre unique force: c'est l'avenir de vos femmes et de vos enfants; c'est la vie de nos institutions; c'est le salut du pays.

Mais cette union n'est plus, comme autrefois, le résultat d'une fusion d'éléments homogènes. Qu'importe aujourd'hui tout? Un amalgame bien entendu d'éléments hétérogènes, peut produire un tout parfaitement compact, de bon et même de meilleur, de très-bon aloi. Sachons reconnaître, estimer, aimer la noblesse d'une autre race, la fermeté d'un autre caractère, la bouillante activité d'un autre sang. Sachons, puisqu'il le faut, entrer en fusion. Nos institutions nationales, auxquelles nous nous faisons gloire d'être attachés, tout en revendiquant les bénéfices d'une époque de progrès; nos anciennes traditions, auxquelles nous voulons rester fidèles, seront respectées, seront sacrées, conformément à une inspiration bienveillante tombée naguère du haut du trône (1). En attendant, nous quadruplerons nos forces dans cette fusion désirable. Mais ne nous faisons point illusion, ne prenons point le change: le principe religieux tout seul est l'élément d'une cohésion permanente, de la prospérité publique, du bien-être universel.

C'est sur les bords, c'est au centre des grands lacs, que la solennité de St. Jean-Baptiste nous réunit en ce jour. Oh! Messieurs, que de souvenirs touchants, que d'émotions, je dirais presque alarmantes pour la modestie chrétienne, se pressent dans nos âmes! Nos pères n'ont-ils pas été ici les premiers pionniers de la religion, de la civilisation, de l'humanité? Et quand je dis nos pères, j'entends parler des colons des marchands, des officiers, des gentilshommes aussi bien que des missionnaires de la colonie. Que de travaux n'eurent-ils pas à endurer, que de dangers n'eurent-ils pas à courir pour monter ces rivières et ces lacs, sur lesquels la vapeur nous fait voler? C'était sous des torrents de sueurs qu'il faisaient ces longs portages à l'odeur de magnifiques canaux nous bercent aujourd'hui.

Les villes où nous diétions aujourd'hui des lois, les bourgades que notre commerce et notre industrie font naître et aggrandissent tous les jours, n'étaient il y a deux siècles que d'interminables forêts où nos pères venaient planter à tout hasard un pauvre hutte au milieu des Sauvages inhumains et des bêtes féroces, qui se disputaient l'empire de ces immenses contrées. Ne sont-ce pas nos pères qui ont cimenté de leur sang les chapelles, les forts improvisés, qui devaient abriter pour la première fois la religion et l'humanité dans ces parages? Ne sont-ce pas nos pères qui ont fait connaître un monde les mers d'eau douce? ne sont-ce pas nos pères, tels qu'un Joliet et un Marquette, qui ont reconnu la hauteur des terres, et révélé à l'univers les sources du Mississippi et du St. Laurent, ces rois des fleuves? les rives du lac Huron, à quelques milles de cette cité, dans cette province même, n'ont-elles pas vu les affreux bûchers où nos hommes apostoliques ont été brûlés à petit feu avec tous les raffinements de la barbarie la plus brutale? n'ont-elles pas été le théâtre du sang de vos premiers colons, de vos meilleurs alliés, de vos plus braves soldats?

Plus d'union, plus d'énergie religieuse nous auraient assuré le fruit de ces prodigieux travaux, de ces héroïques travaux, de ces héroïques dévouements: plus d'union, plus d'énergie religieuse nous auraient transmis l'héritage d'un grand nom, d'une gloire réelle; mais encore la jouissance de droits achetés si cher, d'immenses domaines; plus d'union, plus d'influence religieuse auraient brisé l'égoïsme, brisé la cupidité, sanctifié les ambitions, concentré les forces, consolidé les pouvoirs, civilisé et peuplé ces vastes régions au profit de la France, pour la propagation de la foi, et pour le salut éternel de ces infortunés Sauvages. La zizanie a été jetée dans le champ du père de famille, et ses espérances ont été déçues. Voulons-nous avoir part aux débris de cette immense fortune? L'union cimentée par la religion est la seule garantie qui nous reste. Que cet esprit, qui vivifie et qui répare, l'esprit d'union et de foi, soit l'âme de nos lois, l'âme de nos administrations, l'âme de notre

(1) Le révérend monsieur le cardinal a prononcé par Lord Elgin, le 20 mai dernier, à l'ouverture du parlement.

éducation, l'âme de notre commerce, de notre industrie, de notre agriculture; l'âme de nos institutions! Que cet esprit de vie se révèle dans nos mœurs et dans nos écrits: qu'il domine dans nos grandes cités, dans nos villes et dans nos campagnes: qu'il y maintienne cette foi, cette paix domestique, cette aménité de caractère, cette tempérance, ces inclinations charitables et bienveillantes, cette droiture et cette simplicité d'or, qui forment les traits saillants du beau type franco-canadien, du caractère national; et l'histoire nous consacrera quelques pages honorables, et la civilisation nous donnera place parmi les peuples dignes d'éloges, et le ciel nous bénira, nous et nos descendants.

Daigne le plus grand d'entre les enfants des hommes, notre glorieux patron St. Jean-Baptiste, faire descendre du ciel sur nous ces bénédictions de choix, et nous obtenir du divin Agneau cette union délicate que consacre la religion, et qui est un avant-goût de cette paix éternelle, qui est réservée à la persévérance dans le bien. Ainsi soit-il.

Au nombre des projets de loi qui ont subi mercredi leur seconde lecture dans l'assemblée législative, est un bill pour amender l'acte concernant les cours sommaires pour la décision des petites causes, et un autre bill amendant la loi relative à la négociation des billets promissoires.

Le 11, un bill pour augmenter la représentation électorale a été introduit par M. Lafontaine. On regarde à bon droit comme fort utile la résolution prise par la chambre de faire réviser les ordonnances et statuts particuliers du Haut et du Bas-Canada, ainsi que les statuts d'un intérêt général pour la Province.

L'appel nominal des membres de l'Assemblée législative doit avoir lieu le 22 juillet.

Le Phare de New-York et le Courrier des Etats-Unis ont publié d'amples détails sur la récente excursion de canadiens à New-York, à l'occasion du 4 juillet. Ce voyage n'a pu manquer d'être profitable aux promeneurs, qui ont vu dans l'activité industrielle d'un grand peuple un motif d'émulation, et un exemple que doit s'efforcer de suivre un peuple nouveau dont la prospérité commence. L'accueil fait par les Français habitant New-York aux visiteurs canadiens a été plein de cette cordialité qui caractérise la nation dont nous conservons la langue et un souvenir de laquelle nous ne saurions jamais être indifférents.

Hier, un peu après deux heures de l'après-midi, une construction en bois sur la rue Bleury, près de Hanover Terrace, servant d'atelier à un charpentier du nom d'Elliot, devint subitement la proie des flammes. Le feu s'étendit bientôt de la jusqu'aux remises en briques érigées en arrière de Hanover Terrace, et heureusement, n'eut aucun prise sur elles jusqu'au moment où les pompes arrivèrent au secours. Les flammes cédèrent en assez peu de temps à leurs efforts bien dirigés sur le foyer même où l'incendie avait origié. Si les dépendances qui ont échappé à l'élément destructeur n'eussent pas été de brique et reconstruites en tôle, tout ce bloc de maisons en bois connues sous le nom de Little Dublin et probablement aussi les maisons de Hanover Terrace auraient été enveloppées dans un même désastre.

Le seul accident d'hier, auquel la sécheresse et le vent qui soufflait alors pouvaient, après tout, donner des proportions autrement considérables, prouve une fois de plus l'immense danger dont menacent sans cesse les constructions en bois tolérées au sein des villes.

Il y a peu de jours, un enfant de dix ans, Charles Holmes, s'étant aventuré sur des bois flottants non loin des débarcadères du port, se fit pié et tomba dans le fleuve. Sans le prompt secours d'un citoyen qui passait accidentellement, il se serait noyé par suite de son imprudence.

On raconte un fâcheux incident survenu il y a peu de jours à bord du vapeur Montréal à son arrivée dans notre port. Les charretiers s'étant réunis, comme ils en ont l'habitude, sur l'arrière pont du bateau, l'un d'eux fut repoussé par l'un des hommes de service. Irrité de cet accueil, le charretier se saisit aussitôt d'une barre de fer qu'il trouva sur le quai et la lança violemment contre l'employé du bateau qui tomba grièvement atteint. L'assaut, au moment où il allait être arrêté sur l'ordre du capitaine Armstrong, prit la suite sous la protection des autres conducteurs de cab qui l'avaient accompagné. Arrivé sur la Place d'Armes, il monta dans un cab et parvint à se soustraire de cette manière à une arrestation. La personne qui a reçu en cette occasion une blessure grave sera probablement réduite à demeurer quelque temps sans emploi. Ce qui se passe au débarcadère presqu'à chaque arrivée des bateaux à vapeur de Québec mérite l'attention des agents de police.

Reserves du Clergé.

Un Journal du Haut-Canada nous apprend dernièrement qu'il devait être convoqué à Simcoe (H. C.) une assemblée dans laquelle aurait lieu entre six membres du Clergé de l'Eglise d'Angleterre et un nombre égal de Ministres appartenant aux autres dénominations protestantes, une discussion publique sur les Réserves du Clergé et les Rectories (paroisses anglicanes). Les propositions à discuter devaient être les suivantes:—les adversaires d'une Eglise Etablie soutenant:—

- 1°.—Que les dotations religieuses par l'Etat sont à tous égards contraires aux Ecritures.
  - 2°.—Que les Gouvernements sont le produit des nécessités humaines, et non pas un agent ou un instrument que Dieu ait destiné à contrôler directement la foi et l'opinion religieuse, qui ne doivent reposer que sur la Parole de Dieu seulement.
  - 3°.—Que le principe de subvention volontaire dans l'Eglise, pour la soutenir pécuniairement, a la sanction expresse du Christ, et a été démontré suffire à tous les besoins résultés de son entretien, et au-delà.
  - 4°.—Que le Gouvernement Impérial n'a aucunement le droit de légiférer pour le peuple du Canada en matière religieuse, le domaine légitime du Gouvernement embrassant la législation sur les choses séculières et non les intérêts spirituels de ses sujets.
  - 5°.—Que les termes "Clergé Protestant" employés dans le statut Impérial de 1791, y doivent avoir été employés dans la vue d'une distinction excluant les Catholiques Romains, et non dans l'intention d'en restreindre l'application au Clergé de l'Eglise d'Angleterre. Que les termes "Clergé Protestant" ayant pour objet l'exclusion des Catholiques Romains seulement, le règlement promulgué par les 30 et 40 Viet. était un acte de grande injustice, et, loin de constituer un compromis, était une fraude au préjudice des sectes qui n'avaient pas acquiescé à cet arrangement.
  - 6°.—Que les 57 Rectories ont été créées en violation de la foi publique—contrairement aux instructions du Gouvernement Impérial, et non en conformité aux vœux souvent exprimés de l'Assemblée Législative de la Province du Haut-Canada.
  - 7°.—Que les Parlements Impérial et Provincial ont le pouvoir de séculariser les réserves du Clergé d'une manière calculée à promouvoir le bien général de la Province, telle que l'éducation séculière de toute la population.
  - 8°.—Que les Réserves du Clergé ont évidemment été une source d'amères disputes entre les différentes sectes religieuses,—ont exercé une influence délétère sur les églises qui y ont participé—mis obstacle au progrès des Missions, et au bien général de la Province.
- Les Ministres favorables à une Eglise Etablie ont suggéré les propositions que nous reproduisons ci-dessous. Sans nous prononcer sur la nature ni des unes ni des autres, nous laissons aux protestants la pénible tâche de concilier les énormes anomalies et contradictions

tures et une date bien antérieure. Il le dit plus en tremblant, et, en proie à la plus violente émotion, il lui ces paroles que je me rappelle encore malgré mes 80 ans, comme si vous veniez de me les dire à l'instant: "Ma tendre mère qui jusqu'à ce jour avez vécu pour moi; ma chère et si affectionnée Mathilde à qui j'aurais voulu donner un siècle de bonheur et de tendres soins, ange chéri que j'aime de toutes mes forces, quand tous deux vous lirez cette fatale lettre, j'aurais cessé de vivre. Ah! du moins, que Dieu vous donne de la force et du courage pour supporter un coup si terrible que j'aurais voulu avoir la force d'éviter. Je vais me battre en duel, moi qui n'ai jamais touché une arme de ma vie; et cela contre l'homme le plus adroit, le plus expert que je connaisse! Quelle affreuse société que celle où un honnête homme est obligé de se faire assassiner pour se soustraire lui et les siens au mépris, à l'insulte et à la calomnie! Dieu, mes principes et mes affections me font un crime de me battre et je vais le faire! Quelle est donc cette fatale volonté, ce démon maudit qui m'entraînent malgré moi. J'ai subi de vengeance et de sang; je suis furieux de colère et de haine. Ah! c'est que vous ne savez pas jusqu'à quel point j'ai été poussé! Pauvre mère, qui m'aviez, dès ma naissance, entouré des soins les plus tendres, de l'amour le plus pressant, vous étiez loin de penser que je terminerais misérablement ma vie, si laborieusement heureuse: jusqu'à ce jour; je

ne meurs pas pour obéir à un préjugé stupide, pour un prétexte futile, mais parce qu'on m'en a tant fait, que ma tête s'égarait et que je ne sais plus ce que je fais.... Et toi! toi!... ma trop aimée Mathilde, toi dont je ne méritais pas l'angélique tendresse, je quitte la vie avec moins de peine que je ne me sépare de toi! Oublie le malheureux qui te fait ses adieux, sois heureuse comme le sont les âmes pures sur la terre, et crois que si je meurs, ce n'est pas parce que je trouve le fardeau de la noire calomnie trop lourd à porter, mais parce que ma haine me brûle et que je veux si je le peux tuer celui qui a été assez lâche pour faire douter d'une vertu irréprochable et d'une candeur toute céleste. Adieu! adieu, pauvre veuve, toi à qui j'aurais voulu pouvoir ouvrir mon cœur pour te montrer tout ce qu'il renferme d'amour pour toi, réaliser tous les projets que j'avais formés pour ton bonheur! Puisse Dieu, malgré mon crime, écouter la prière que je lui ferai pendant ma dernière souffrance, mon dernier soupir.... Quand la nuit sera venue, je me trouverai en face de Dieu le souverain juge qui me rendra compte du crime que j'aurai commis.... Ah! si la justice de ma cause me faisait triompher! si la haine de mon adversaire passait loin de moi!.... Un effroyable vertige m'entraîne. Adieu beaux rêves de jeunesse; adieu gloire, bonheur, avenir brillant! talents dont j'étais fier, vous allez vous évanouir et disparaître pour toujours! Destinées brillantes, songes do-

rés, qui berciez joyeusement mon âme dans ces douces pensées, adieu! adieu! Et vous, tendres et infortunés qui dormez paisibles et heureux pendant que la balle qui doit me donner la mort est introduite dans le pistolet fatal; O Mathilde!... ô ma mère!... vous si chères à mon cœur, adieu! encore adieu! mille fois adieu pour toujours! Ah! vivez toutes deux pour cet enfant plus infortuné encore qui vient de naître, que je n'embrasse plus et qui ne connaîtra jamais son père!... Qu'il ignore toujours la cause de ma mort, qu'on ne lui dise jamais les motifs qui m'ont contraint à me battre afin que la vengeance n'entre point dans son cœur!... Priez! ah! priez pour moi. C'est affreux de mourir ainsi. Oh! mon Dieu, ayez pitié de moi! Vous voyez mon état. Ne me pardonnez-vous pas? j'n'aurais pas une dernière espérance à mon dernier soupir? une dernière consolation en mourant?.... Les larmes obscurcissent ma vue, je tremble trop, et puis l'heure fatale est arrivée. Adieu! adieu ma bonne mère, ma tendre et bien aimée compagne!....

LÉON DE POLEYMEUX.

Pendant la lecture de cette lettre je fus saisi d'une tristesse poignante, et, descendant dans ma première jeunesse, je me rappelai l'histoire lugubre de la fin d'un ami de mon père que je n'ai jamais connu. Je n'eus pas le temps de faire un long voyage dans le passé, car aussitôt le religieux reprit le cours de son histoire:—Quand l'heure fut venue, Léon sor-

tit donc chez lui, et, chemin faisant il prit Charles Durand son fidèle ami. Partons vite dit-il à Charles avec une agitation extraordinaire; il ne faut pas nous faire attendre. Dès ce moment Léon ne laissa pas percer la moindre trace d'émotion. Son ressentiment, sa rage et son désir de vengeance avaient dompté ses convictions et ses plus chères affections.

Bien différents étaient les sentiments de Georges. Sûr de lui, et encouragé par ses amis dans sept ou huit duels, il avait rassemblé quelques-uns de ses amis et, en attendant l'heure fixée, ils faisaient joyeuse chère autour d'une table garnie de mets succulents. Jamais peut-être Georges n'avait été si riant. Tristes fruits d'une éducation matérialisée et d'un orgueil indompté.

Il sortit de chez lui comme le soleil disparaissait derrière les montagnes, accompagné d'un ami qui devait lui servir de témoin. Il se dirigea en toute hâte vers le marais, non loin d'un château en ruine, séjour des hiboux et des chats huants. Ce château, sombre maison du moyen-âge, était flanqué sur une colline qui dominait tous les alentours. C'était au pied de ces maisons que le combat devait avoir lieu. On était au mois d'octobre; le ciel était sombre, de noirs nuages en voilaient l'azur, la nuit approchait à grands pas; un vent sauvage et froid soulevait des colonies de feuilles mortes et agitait les branches des arbres dépouillés de leur verdure; de loin en loin le croulement sinistre des corbeaux, seuls habitants de ces lieux, venait troubler le

silence lugubre de ces lieux devenus tristement célèbres à cause des nombreux duels qui s'y faisaient. Ce vent d'octobre qui passait à travers les crénaux noirs apportait des aïeux mille voix inconnues en formant un sombre concert plaintif et de de gémissements. C'était une triste soirée qui s'annonçait.

Quand Georges arriva au lieu du combat Léon y était déjà avec Charles. Tous se saluèrent froidement et les témoins se tirèrent à l'écart pour régler définitivement le combat et pour charger les pistolets. Pendant ce temps que Charles employait à faire ses efforts pour obtenir d'avantageuses conditions pour Léon, celui-ci se promenait sérieux et tranquille. Une fois, un ail attentif eut pu voir une lame furtive glisser sur ses joues, mais elle fut bientôt essuyée. Qui le faisait pleurer ainsi, l'infortuné? Peut-être regretta-t-il la précipitation de sa démarche, ou bien pensait-il à son épouse chérie et à son jeune enfant qu'il regrettait avec tant de transports de joie à son entrée dans la vie.

(A continuer.)

PENSÉES.

Le jugement languit sans l'imagination; celle-ci s'égarer sans le jugement.

Le sceptique est un étourdi qui regarde avec une indifférence si les étoiles brillent.